Objekttyp: **Miscellaneous**

Zeitschrift: **Bulletin technique de la Suisse romande**

Band (Jahr): **86 (1960)**

Heft 19: **Comptoir Suisse, Lausanne, 10-25 septembre 1960**

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

86e année Lausanne, 10 septembre 1960 N° 19

BULLETIN TECHNIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les 15 jours

ORGANE OFFICIEL
de la Société suisse des ingénieurs et des architectes
de la Société vaudoise des ingénieurs et des architectes (S.V.I.A.)
de la Section genevoise de la S.I.A.
de l'Association des anciens élèves de l'EPUL (Ecole polytechnique de l'Université de Lausanne)
et des Groupes romands des anciens élèves de l'E.P.F. (Ecole polytechnique fédérale de Zurich)

COMITÉ DE PATRONAGE
Président: J. Calame, ing. à Genève
Vice-président: E. d'Okolski, arch. à Lausanne
Secrétaire: S. Rieben, ing. à Genève
Membres:
Fribourg: H. Gicot, ing.; M. Waeber, arch.
Genève: G. Bovet, ing.; Cl. Grosgurin, arch.; E. Martin, arch.
Neuchâtel: J. Béguin, arch.; R. Guye, ing.
Valais: G. de Kalbermatten, ing.; D. Burgener, arch.
Vaud: A. Chevalley, ing.; A. Gardel, ing.; M. Renaud, ing.; Ch. Thévenaz, arch.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
de la Société anonyme du « Bulletin technique »
Président: D. Bonnard, ing.
Membres: M. Bridel; J. Favre, arch.; R. Neeser, ing.; A. Robert, ing; J. P. Stucky, ing.
Adresse: Avenue de la Gare 10, Lausanne

RÉDACTION
Vacat
Rédaction et Editions de la S. A. du « Bulletin technique »
Tirés à part, renseignements
Avenue de Cour 27, Lausanne

ABONNEMENTS

1 an	Suisse	Fr. 28.—	Etranger	Fr. 32.—
Sociétaires	»	» 23.—	»	» 28.—
Prix du numéro	»	» 1.60		

Chèques postaux: « Bulletin technique de la Suisse romande », N° II 57 75, Lausanne

Adresser toutes communications concernant abonnement, changements d'adresse, expédition, etc., à: Imprimerie La Concorde, Terreaux 29, Lausanne

ANNONCES
Tarif des annonces:

1/1 page	Fr. 290.—
1/2 »	» 150.—
1/4 »	» 75.—
1/8 »	» 37.50

Adresse: Annonces Suisses S. A.
Place Bel-Air 2. Tél. (021) 22 33 26. Lausanne et succursales

SOMMAIRE

Concours pour l'étude d'un groupe scolaire, à Pully.
Aménagement du centre de Renens-Gare.
Divers : La nouvelle usine Brown Boveri à Birr. — Mise en service du réacteur Diorit.
Service de placement. — Documentation générale. — Documentation du bâtiment. — Informations diverses.

CONCOURS POUR L'ÉTUDE D'UN GROUPE SCOLAIRE, À PULLY

Extrait du règlement-programme

Ce concours, organisé par la Municipalité de Pully, était ouvert :

a) aux architectes pulliérans reconnus par l'Etat de Vaud quelle que soit leur résidence ; *b*) aux architectes reconnus par l'Etat de Vaud et domiciliés à Pully depuis le 1er janvier 1959 au moins ; *c*) aux architectes invités par la Municipalité de Pully : MM. Jacques Dumas, Jacques Felber, René Gindroz, Robert Loup, Michel Magnin, Claude Raccoursier, Schaffner & Schlup, Roland Willomet.

Il avait pour but l'étude d'un groupe scolaire primaire à construire aux abords immédiats et à l'ouest du collège principal de Pully-Village, à l'avenue C. F. Ramuz.

Une bonne liaison avec le bâtiment existant devait être assurée.

Il était spécifié que dans l'étude des accès, les concurrents auraient à éviter une trop grande concentration des élèves.

De l'importance devait être attribuée à l'économie du projet.

Extrait du rapport du jury

Le jury s'est réuni les 24, 25 et 28 mai 1960 pour examiner les projets présentés au concours. Il était composé de MM. Charles Besson, syndic de Pully, président ; Maurice Jaton, municipal, directeur des Ecoles ; Frédéric Brugger, architecte à Lausanne ; Marcel Maillard, architecte à Lausanne ; Etienne Porret, architecte à Lausanne ; René Keller, architecte à Lausanne ; Jean-Louis Grandchamp, président de la Commission scolaire. Suppléant : M. Jean-Pierre Cahen, architecte à Lausanne (M. Thaler, municipal, était absent dès le 24 mai, après-midi).

Il constate que seize projets ont été déposés dans le délai prévu. Ils sont tous admis au jugement.

Après un examen sommaire des travaux présentés et une visite sur place, le jury élimine lors d'un premier tour quatre projets présentant des défauts d'implantation et d'organisation intérieure, une mauvaise occupation du terrain et une liaison défectueuse avec le bâtiment existant.

Quatre autres projets, quoique présentant certaines qualités, sont éliminés au second tour pour mauvais rapport des volumes et occupation irrationnelle du terrain.

Au troisième tour, le jury établit une critique détaillée des huit projets restant en présence et fixe comme suit les critères qui lui servent de base d'appréciation :

1. Répartition des volumes.
2. Entrées et préaux.
3. Orientation des locaux.
4. Organisation intérieure et recherche d'ambiance.
5. Architecture.

Après avoir passé encore en revue tous les projets, le jury procède au classement et à la fixation du montant des prix, puis il rédige ses conclusions comme suit :

(Suite page 314)